



Récup de formation sur un jour de repos

Par **Cat10300**, le **30/09/2011** à **09:39**

Bonjour,

je travaille de la façon suivante (26 h / semaine) :

- mercredi, jeudi, dimanche : 14 h à 18 h
- vendredi, samedi : de 9 h à 12 h et 14 h à 18 h
- jour de repos : lundi et mardi

le 4 octobre une formation professionnelle vient se greffer sur le mardi (de 9 h 30 à 12 h 30 hors département et à environ une heure du mien)

Comment dois-je récupérer cela ? à quoi puis-je "prétendre" ? (2 jrs consécutifs ou RTT)

Qu'est ce que mon employeur doit faire (comme c'est une association et nom sa principale activité professionnelle, le droit du travail c'est pas vraiment son truc, dc je viens vous demander conseil)

Merci

Par **P.M.**, le **30/09/2011** à **11:39**

Bonjour,

L'employeur devrait le temps de la formation vous payer en heures complémentaires et pour les trajets supplémentaires par rapport à ceux pour vous rendre sur le lieu de travail habituel prévoir une contrepartie soit en rémunération, soit en repos supplémentaire sauf accord interne...

Par **Cat10300**, le **30/09/2011** à **14:11**

OK

merci pour votre réponse

Cordialement,